

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une consultation écrite quant à l'objet et aux conséquences des premiers projets de règlements numéro **RCA08-08-0001-142 et RCA08-08-0001-143**, modifiant le règlement numéro **RCA08-08-0001 sur le zonage**, adoptés le 3 août 2021.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-142 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage vise à :

- Autoriser les enseignes électroniques de type « menus » pour les établissements de restauration possédant un service à l'auto.

Cette disposition n'est pas susceptible d'approbation référendaire et affecte l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-143 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage vise à :

- Autoriser l'usage spécifique « 2212-17 - Enseignement spécialisé non scolaire » dans la zone B19-007.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone B19-007 délimitée :

- Au nord-ouest par le chemin de la Côte-de-Liesse;
- Au sud-ouest par la ligne de la propriété située aux 6650-6652, chemin de la Côte-de-Liesse;
- Au sud-est par la voie ferrée du C.N. ainsi que par la ligne de la propriété située au 8080, boulevard Cavendish;
- Au nord-est par la ligne de la propriété située au 6400, chemin de la Côte-de-Liesse.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours à compter du **11 août jusqu'au 25 août 2021** inclusivement, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4093.

Les commentaires écrits peuvent être soumis **par courriel** à l'adresse suivante : saintlaurent@ville.montreal.gc.ca ou **par courrier** au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7.

Les documents d'information relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saintlaurent>.

Une présentation publique virtuelle sera organisée le **17 août 2021, à 19h**. Plus de détails sur la tenue de cette présentation publique virtuelle ainsi que sur le premier projet règlement sont disponibles sur le site internet de l'Arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

Fait à Montréal,
Le 11 août 2021.

Benoît Turenne
Secrétaire du conseil d'arrondissement